

**Analyse du dispositif « Espace Enfants »
du Centre Flora Tristan (SOS Femmes Alternative).**

PRESENTATION DE L'ACTION

Intitulé, ancienneté et lieu d'implantation

Le Centre Flora Tristan, créé dès 1978, est un dispositif d'accueil et d'hébergement spécialisé destiné aux femmes victimes de violences et à leurs enfants. Il s'adresse majoritairement aux femmes domiciliées ou travaillant dans les Hauts-de-Seine et les soutient par un accompagnement global au niveau psychologique, juridique, mais aussi au niveau de la réinsertion par l'emploi et la formation et par l'aide à la recherche de logement.

Ce centre dispose :

- d'un **service d'accueil sans hébergement et d'écoute téléphonique** nommé FVV-92 (Femmes Victimes de Violences 92).

Ainsi que d'établissements et de services d'hébergement sous forme d'appartements éclatés ou d'accueil collectif :

- D'un **service d'accueil d'urgence ouvert 24 heures sur 24**, pouvant accueillir jusqu'à 15 femmes accompagnées de leurs enfants, pour une durée d'une semaine renouvelable une fois. Un lieu spécifique accueille les enfants de tous âges : l'Espace Enfants.
- D'un **service d'insertion**, offrant un accompagnement global, et qui peut accueillir jusqu'à 30 femmes avec enfants, pour une durée de 6 mois renouvelable une à plusieurs fois.
- D'un **service relais de 12 places**, réservé aux femmes salariées, avec ou sans enfants. susceptibles d'accéder rapidement au logement pour une durée de 3 mois renouvelable 1 fois.

Institution gestionnaire
SOS Femmes Alternative
142, Avenue de Verdun
92320 Châtillon

Personnes à contacter

En priorité, le standard : 10-12 heures / 14-17 heures : 01 47 36 96 48

Madame Retière Claude, Chef de Service : 01 47 36 96 48

Madame Labussière Dominique, Educatrice de jeunes enfants : 01 47 36 96 48

Echelle de l'action (géographique, nombre d'usagers concernés)

Le centre est ouvert à des femmes venant exclusivement des Hauts de Seine pour certains services et de l'ensemble de la France pour d'autres. L'Espace Enfants a reçu pour l'année 2008, 138 enfants tous âges confondus, pour une durée de 15 jours.

Cadre juridique

Association Loi 1901.

Financement

Le centre est majoritairement financé par l'Etat (DDASS, Délégation Départementale aux Droits des Femmes,), le Conseil Général des Hauts-de-Seine, le Conseil Régional.

Le centre fait partie de la Fédération Nationale Solidarité Femmes et travaille essentiellement avec les assistantes de service social de secteur, les services de police et de gendarmerie, mais aussi avec les services du Conseil Général, pour les situations qui relèvent de la protection de l'enfance.

ELABORATION DU PROJET

Action destinée aux enfants exposés à des violences conjugales

Origine du projet

Dans le cadre des consultations au service d'urgence, lorsque les femmes étaient reçues par les professionnels en entretien, la question s'est posée de savoir « quoi faire de l'enfant », qui n'avait pas à entendre l'intimité conjugale de sa mère. Concrètement, l'enfant devait donc rester seul dans la salle d'attente sous la responsabilité des personnes présentes et disponibles dans le centre à ce moment-là. L'équipe a également constaté que les enfants pouvaient être apeurés, perturbés (troubles du sommeil, de l'alimentation), « difficiles » et pouvaient aller jusqu'à se mettre en danger (monter sur la rampe de l'escalier, sauter de balcon en balcon). Quant aux mères, très éprouvées par la violence, elles étaient souvent en état de profond mal-être, déprimées, éventuellement dépassées par l'enfant, dans l'incompréhension, avec des comportements soit de retrait, soit de violence.

L'équipe a donc jugé nécessaire que l'enfant dispose de son propre espace afin d'être, lui aussi, pris en compte et écouté et qu'un regard, une parole sur la relation mère-enfant puissent être posés. C'est ainsi que la demande d'un poste d'éducatrice de jeunes enfants a été effectuée et que deux postes à mi-temps ont été créés pour le service d'urgence du centre.

Références théoriques

Le centre Flora Tristan, l'un des premiers en France, s'inscrit dans l'héritage du Mouvement Féministe.

Caractéristiques des jeunes

L'espace enfant du service d'urgence accueille filles et garçons, ayant été exposés ou vivant toujours dans un contexte de violence conjugale (car un certain nombre de femmes retourne au domicile). La majorité sont de jeunes enfants (0 - 3 ans), les 4 à 10 ans sont moins nombreux, et le nombre d'adolescents marginal, mais ceux-ci, accueillis tardivement, s'avèrent particulièrement perturbés.

Moyens en personnels, financiers, locaux sollicités ou adaptation des moyens existants

La structure comprend 1 directrice, 1 chef de service, 1 psychologue, 4 travailleuses sociales qui sont à la fois sur le pôle urgence et sur le pôle insertion, 2 travailleuses sociales qui travaillent uniquement sur le pôle insertion, 1 secrétaire, 1 homme de service, 1 femme d'entretien, 1 équipe de veilles de nuit et pour le service d'urgence **2 éducatrices de jeunes enfants à mi-temps.**

DESCRIPTION DE L'ACTION A CE JOUR

Modalités d'entrée dans le dispositif

L'enfant est adressé aux éducatrices dès l'entrée de la mère au service d'urgence. Les mères sont en général orientées au service d'urgence par les assistantes de service social de secteur ou les services de police et de gendarmerie. La demande peut aussi provenir d'autres associations qui accueillent et prennent en charge les femmes victimes de violence (Paris et grande couronne), des CMPP, et de psychologues ou travailleurs sociaux exerçant en cadre hospitalier ou en libéral.

Préalablement à toute prise en charge, l'assistante de service social qui souhaite adresser une femme avec un enfant prend un contact téléphonique avec le centre, puis rédige un rapport social expliquant la situation en insistant sur le caractère d'urgence de la situation. La femme est ensuite reçue, en fonction des disponibilités, par un travailleur social du service d'urgence puis est admise au service soit immédiatement, soit le lendemain.

Description de l'action effective

Le centre ne propose pas d'intervention thérapeutique. L'enfant est en général reçu à l'espace enfant seul pendant que sa mère est en entretien avec un professionnel. Si la mère n'amène pas spontanément l'enfant, l'équipe peut monter pour lui en offrir la possibilité. Pendant le moment passé avec l'enfant (et la mère avant et/ou après son rendez-vous), l'éducatrice :

- 1) Vérifie si l'enfant sait pourquoi il est là et rétablit ou soutient la communication mère-enfant, en aidant la mère à mettre des mots sur la situation (la violence, la fuite du domicile, l'hébergement), et en expliquant ce qu'il se passe à l'enfant. Ce moment passé avec la mère et l'enfant peut également être l'occasion d'observer la mère, de la valoriser sur ses capacités et de la rassurer sur le caractère normal de certains comportements, par exemple, l'agressivité chez le jeune enfant. L'éducatrice peut aussi, si nécessaire, aider la mère à décoder certaines conduites ou besoins de l'enfant, à les mettre en mots, et inciter la mère à faire de même vis-à-vis de l'enfant ; il s'agit donc de faire circuler de l'attention, de l'interprétation, de la parole, permettant que chacun soit reconnu dans ses besoins.
- 2) Laisse l'enfant s'exprimer sur la violence pour lui permettre de libérer ses craintes et ses angoisses et manifester ses sentiments. Si l'enfant ne s'exprime pas, l'éducatrice peut attendre qu'il vienne à le faire plus tard (en rebondissant par exemple, s'il met en scène la violence dans des dessins ou des jeux), ou si elle remarque qu'il est en colère, ou triste, l'inviter à exprimer ce qu'il ressent.
- 3) Répond aux inquiétudes et questions que se pose l'enfant afin de le rassurer.
- 4) Se positionne immédiatement lorsque l'enfant est violent en désignant les comportements violents comme interdits par la loi. Cet interdit comprend aussi bien ceux que l'enfant exerce, que ceux qu'il a pu ou peut subir : « il ne faut pas taper car c'est interdit, et toi, personne n'a le droit de te taper non plus ». Il s'agira alors de canaliser l'expression de la colère et de la tension de l'enfant, vers des supports autorisés (coussin).

Face à un enfant qui a souvent été mis en position d'adulte, qui se trouve fréquemment en conflit de loyauté, qui peut avoir tendance à reproduire la violence, à se sentir coupable, l'objectif de l'espace est qu'il puisse avoir un lieu, un temps, un interlocuteur pour lui, qui lui permette de s'exprimer, d'échanger, de souffler, de se décontracter et de se défouler si nécessaire.

Outils pédagogiques, éducatifs ou de soins utilisés

L'espace enfant est situé au sous-sol du pavillon, également siège institutionnel du Centre Flora Tristan. Un jardin avec une petite aire de jeux permet également de profiter de l'extérieur par beau temps. L'espace en sous-sol est composé d'une petite pièce télé, d'une plus importante pièce de jeux, d'une buanderie et d'un petit bureau bibliothèque. L'ensemble est éclairé par des lumières tamisées et décoré par de nombreuses productions des enfants. Cet espace dispose donc d'un grand nombre de jeux et d'activités qui vont notamment servir de support pour permettre aux enfants de s'exprimer, de se détendre et de communiquer. Parmi ces jeux et activités, on peut citer notamment :

- les activités de bricolage : peinture, dessin, pâte à sel, pâte à modeler, construction de marionnettes...
- les différents jeux : jeux de rôle, marionnettes, déguisements, jeux de société, puzzle...
- les histoires et contes pour enfants.

L'idée est bien de donner tous les moyens aux enfants d'« être enfant », et d'être reconnus et valorisés à travers leurs « productions », ce dont ils ont, selon l'éducatrice, extrêmement besoin. Elle constate aussi que les enfants sont peu créatifs s'ils ne sont pas stimulés par un adulte et qu'ils jouent peu avec les autres enfants, « papillonnant » d'une activité à l'autre ou préférant des activités solitaires (télé, ordinateur).

Lorsque les enfants se regroupent au cours de leurs jeux, la dynamique du groupe, à travers les mises en scènes spontanées des enfants, leurs questions, permet d'aborder leur vécu de la violence, leurs angoisses, le manque et/ou la colère à l'égard de leur père.

Il faut également souligner que l'espace met à disposition des livres et des jeux pour les enfants qu'ils peuvent emporter dans leur chambre en dehors des heures d'ouverture, relativement restreintes, de l'espace.

Temps et modalités de régulation en équipe

L'équipe se réunit toutes les semaines pour exposer et faire le point sur les différentes situations et obtenir un regard croisé des différents professionnels sur l'ensemble des situations.

D'autre part, l'ensemble des professionnels du Centre participe 8 fois par an à une supervision dirigée par un intervenant extérieur.

Amplitude d'ouverture et d'accueil des usagers

L'espace enfant est ouvert tous les jours de 9h30 à 12h15 et le mercredi jusqu'à 17h15.

Modalités pour faire connaître le dispositif par son environnement

Les membres du centre participent à des colloques et ont des actions de formations (entre autres, à destination des antennes de police), incluant un module consacré aux effets de la violence conjugale sur les enfants.

ELEMENTS RELATIFS A L'EVALUATION

L'action a-t-elle fait l'objet d'une évaluation ?

Aucune évaluation n'a été effectuée, ni n'est envisagée.

Modalités d'analyse de la structure

Visite effectuée le 4 mars 2009 par deux membres de l'oned.